



PRÉFET DE LA RÉUNION

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX PHÉNOMÈNES DE REcul DU TRAIT DE CÔTE ET DE SUBMERSION MARINE COMMUNE DE TROIS BASSINS

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente et un (31) jours consécutifs, **du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019**, sur le territoire de la commune de TROIS BASSINS, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019-2621 /SG/DCL/BU du 22 juillet 2019.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à **la mairie de Trois Bassins (Hôtel de ville)**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la **mairie de Trois Bassins – 2, rue du Général de Gaulle – 97426 LES TROIS BASSINS**.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion à l'adresse suivante [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr). Un formulaire électronique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) afin de permettre à tout citoyen de communiquer ses observations. Les requêtes et/ou observations peuvent aussi être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pprl-trois-bassins@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pprl-trois-bassins@developpement-durable.gouv.fr).

Conformément à l'article R.123-13 II du code de l'environnement, l'ensemble des requêtes émises en ligne seront publiées sur le site internet de la DEAL pendant la durée de l'enquête.

Pour information, un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture de la mairie de Trois Bassins) pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Monsieur André MERCADAL, nommé commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivants :

**Centre municipal du littoral**  
**6, allée des Filaos**  
**97426 LES TROIS BASSINS**

**Mairie centrale de Trois Bassins**  
**2, rue du Général de Gaulle**  
**97426 LES TROIS BASSINS**

<b>Lundi 02 septembre de 9 h à 12 h</b> <b>Vendredi 06 septembre de 13 h à 16 h</b> <b>Mardi 10 septembre de 13 h à 16 h</b> <b>Jeudi 26 septembre de 9 h à 12 h</b> <b>Mercredi 02 octobre de 13 h à 16 h</b>	<b>Samedi 21 septembre de 9 h à 12 h</b>
--	--

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de TROIS BASSINS, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DCL/Bureau de l'Urbanisme).

**Une réunion d'informations et d'échanges avec le public**, organisée par l'État, maître d'ouvrage du projet, se tiendra, en présence de la DEAL de La Réunion et de son partenaire technique le BRGM sur la commune de TROIS BASSINS :

**le jeudi 29 août 2019 à partir de 17h30 à la maison de quartier du Littoral (1 chemin des Badamiers – 97426 TROIS BASSINS)**

Y seront conviés les représentants de la commune et le commissaire enquêteur.